

CONCOURS DES BOTTINS POUR 2006-2007

RÈGLEMENTS

1. Ce concours s'adresse à tous les clubs Lions du District U-3.
2. La date limite pour y participer est fixée au 31 octobre 2006.
3. Les clubs désirant y participer doivent faire parvenir leur bottin au responsable de la commission «Bottins et Bulletins» dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.
4. Un comité formé d'au moins trois (3) membres Lions évaluera les bottins reçus selon les critères établis.
5. Un prix sera accordé aux trois clubs qui obtiendront le plus grand nombre de points
6. Les gagnants seront connus lors du congrès du District U-3.

Note: Votre gouverneur, votre vice-gouverneur et votre président de zone devraient aussi recevoir une copie de votre bottin.

Responsable: **Lion Alain Samson**
111, ave Sanatorium
Mont-Joli, Qc
G5H 1V3
Tél.: (418) 775-8280
Courriel : asamson@globetrotter.net

SYSTÈME DE POINTAGE POUR LES BOTTINS

POINTS

- | | |
|--|-----------|
| 1. La page couverture (identification : club, zone, région, district et année d'édition) | 10 |
| 2. Endroits et calendrier des activités | 10 |
| 3. Identification des membres (nom du membre, du conjoint, adresse, téléphone et anniversaire) | 10 |
| 4. Les diverses commissions du club (responsable, ainsi que les membres participants) | 10 |
| 5. Objectifs du président ou du Club | 10 |
| 6. Organigramme du C.A. | 10 |
| 7. Chant et invocation des Lions | 10 |
| 8. Thème du Président du Lions International et du Gouverneur | 10 |
| 9. Apparence générale (format, intérêt suscité...)
(originalité de la couverture-utilisation efficace de la couleur-qualité des images et logos imprimés-
typographie et mise en page-montage final et aspect général) | 50 |